



COMPTE RENDU du CA du 11 février 2017

Le conseil d'administration s'est tenu dans la salle pilote du club-house de 10:00 à 13:00.

10 des 12 membres du Conseil d'Administration sont présents, et 2 sont absents excusés et représentés (JL Cech et PP Garry).

Pendant l'absence du président, la présidence est assurée par le secrétaire JL Mathieux qui en a reçu délégation de pouvoir par écrit par JL Cech en date du 26/01/2017.

1. 3 tiers du CA :

Avant d'aborder les volontariats, il est précisé qu'il ne s'agit en aucun cas de volonté d'abandon du navire avant le port, ou à l'inverse de vouloir s'accrocher à un très hypothétique pouvoir.

Tous les membres actuels gardent la totale liberté de se représenter ou non, voire de démissionner en cours de mandat pour toute raison personnelle. La liste suivante n'est définie que pour s'accorder avec les statuts et les définitions de renouvellement de mandat.

Les trois tiers du CA qui seront renouvelés respectivement dans 1 an, 2 ans et 3 ans, ont tous été volontaires suivant la liste suivante. Seront renouvelés après un mandat de :

- 1 an : JL Cech ; J. Copin ; PP Garry ; A. Sauvagnac.
- 2 ans : A. Bufo; A. Destelle; P. Liéval ; JL Mathieux.
- 3 ans : F. Colonna-Cesari ; R.Frahm ; F. Oddon ; A.Rodari.

2. Commissions de plateforme :

Quatre (4) commissions ont été définies suivant les termes ci-dessous :

a. EXPLOITATION AÉRONEFS

- Mécanique et entretien des aéronefs et suivi d'essence
- Pilote : Amédée SAUVAGNAC
- Adjoint : Agostino BUFO

b. INFRASTRUCTURES

- Terrain et bâtiments, balises, roulage, élagage et entretien, manche à air, entretien du chemin d'accès, tontes, tracteur, giro-broyeur et rouleau vibreur, NOTAM
- Pilote : Ferdinand COLONNA-CESARI
- Adjoint Piste & Chemins : Patrick BARTHOMEUF
- Adjoint Matériel : Patrice LIEVAL

c. ACCUEIL & ANIMATIONS

- Organisation de la permanence, gestion du bar, permanence téléphonique, organisation d'animations,
- Pilote : J. COPIN
- Adjoint : Florent ODDON

d. HÉBERGEMENT

- Gestion des hangars et de l'hébergement, réception des pilotes de passage et hébergements temporaires.
- Pilote : R. FRAHM
- Adjoint : J. COPIN

Réunion du CA du 11/02/2017 – Compte Rendu-rév. 0

ACHC : Association N° W842000467, déclarée en préfecture du Vaucluse le 22/02/1956 – SIRET 429 451 263 00017

adresse : 1253 Chemin des Abeillers 84820 VISAN ; Tél 04 90 41 91 71 ; Courriel : achc@free.fr ; Web : www.achc.fr

Page 1/4



Leurs périmètres d'actions et de responsabilité sont les suivants :

- a. Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de ses missions, du choix des acteurs de chaque mission, dans ou hors CA, suivant les désirs, compétences, disponibilité et bonne volonté de chacun.
- b. Il propose au bureau les améliorations qui pourraient être apportées, les difficultés, investissements éventuels,
- c. Il engage les dépenses jusqu'à 500€ en informant le bureau.
- d. Il engage les dépenses supérieures à 500€ après avoir reçu l'accord d'un des membres du bureau, en priorité le président et/ou le trésorier. Elles devront être validées en CA.
- e. Il propose au bureau les dépenses et investissements supérieurs à 500€, les nouveaux avions à héberger, et en général tout ce qui doit être validé en CA même à posteriori.
- f. Il communique. Chaque pilote de commission doit informer le bureau de tous les faits jugés importants pour la vie du club. Par ailleurs, lorsque le pilote juge nécessaire d'informer tous les membres de l'ACHC d'un événement ou d'un fait notable, il envoie le communiqué au président et au secrétaire qui, après accord, le diffusera via OpenFlyers.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

3. Groupes de Travail :

Les membres suivants sont désignés afin de mener à bien les actions ou réflexions nécessaires à la résolution des points suivants :

- a. A. DESTELLE : Assurances - faire l'inventaire de tous les contrats, les demander quand ils sont introuvables. Identifier les zones de sur-assurances, demander des offres alternatives.
- b. PP. GARRY : Automate Essence - Faire un document reprenant les éléments de consommation, faire un dossier avec les offres alternatives, prévoir un RdV avec Total et négocier. J.COPIN continuera à négocier avec d'autres prestataires potentiels.
- c. A. RODARI ; B. LAPLAINE ; P. LAPIERRE : Éditer un rapport succinct sur les conversions PPL / BB / LAPL. Les fiches d'inscription 2016 seront transmises à A.Rodari pour identifier précisément les types de brevets et licences que détiennent chacun de nos membres.
- d. A. RODARI ; B.LAPLAINE ; P. LAPIERRE ; A. DESTELLE ; JL. MATHIEUX : Identifier le profil précis de l'avion de remplacement du F-PIYZ.
- e. F. ODDON : Diffuser sur quelques sites Internet (RSA, forum Jodel, forum ULM <https://www.forum-ulm-ela-lsa.net> , ...) les offres de vente du F-PKMK et de l'aile du DR-400.
- f. F. COLONNA-CESARI ; R. DANGLADE : Préparer la maquette de la future plaquette et des Flyers de l'ACHC. L'impression se fera par ailleurs.
- g. Radio 8.33 pour le YZ : il est décidé d'attendre des clarifications concernant la réglementation à venir avant de remplacer la radio actuelle du YZ.

Toutes ces désignations ont été votées à l'unanimité.

Réunion du CA du 11/02/2017 – Compte Rendu-rév. 0

ACHC : Association N° W842000467, déclarée en préfecture du Vaucluse le 22/02/1956 – SIRET 429 451 263 00017
adresse : 1253 Chemin des Abeillers 84820 VISAN ; Tél 04 90 41 91 71 ; Courriel : achc@free.fr ; Web : www.achc.fr



4. Anomalie mesures d'essence 2016 :

Nous n'avons à ce jour aucun moyen de connaître avec précision l'origine de ces dérives relatives de lecture (250L/18300L consommés annuellement) qui peut être le vol, l'erreur de jaugeage et/ou les dysfonctionnements du compteur de la pompe.

Mais il semble que le plus probable soit des dysfonctionnements du compteur de la pompe associés à la faible précision des lectures de la jauge de carburant.

Quoiqu'il en soit, il est toujours préférable de pouvoir assurer le plus de sécurité possible et de suivre en temps réel les éventuels écarts. Pour cela :

- Amédée demandera à Castres (entretien de la pompe) s'il existe une pompe manuelle Jappy mieux sécurisée qu'avec un simple cadenas.
- PP Garry continuera à négocier (voir § 3-b) la possibilité d'équiper le club d'un automate.
- JL Mathieux transmettra à Amédée un fichier Excel pour suivre les éventuels écarts de façon hebdomadaire, tout en maintenant inchangés les enregistrements actuellement effectués par Amédée qui sont complets, précis et indispensables.

5. Devis étude assainissement de Mr Truck

Le devis 17/ANC/002 de G'EAU pour une valeur de 600€ est accepté à l'unanimité. F.Collona-Cesari est chargé de confirmer la commande.

Par ailleurs, une mesure de la potabilité de l'eau du robinet devra être engagée dans les plus brefs délais.

6. CR annuel d'activité

JL.Mathieux enverra et/ou demandera les informations nécessaires à envoyer à René PATRIS. Celui-ci se chargera de la diffusion aux différentes instances intéressées.

7. Projet DAHU (Patrice LAPIERRE)

La proposition de Patrice Lapierre pour que le « DAHU » soit intégré à la flotte du club n'est pas rejetée, mais elle doit faire l'objet d'une étude plus approfondie quant aux éventuelles responsabilités du club vis-à-vis d'un avion intégré à sa flotte, même s'il est dument assuré et limité dans son usage.

P. LAPIERRE proposera à l'ACHC une convention qui sera alors étudiée, voire éventuellement soumise aux services juridiques de la FFA pour avis.

8. Paiement CB sur OpenFlyers

Les membres du conseil sont informés que PP. Garry a engagé une démarche auprès du Crédit Agricole et d'OpenFlyers afin d'installer un système de versement par Carte Bleue directement sur les comptes pilote d'OpenFlyers. Le coût de ce service ne devrait pas dépasser 600€/an à la charge de l'ACHC, comprenant les coûts d'OpenFlyers et du CA.

Cette démarche permettra de réduire les temps pour créditer les comptes pilotes, ainsi que la charge de travail de saisie des virements, chèques, voire espèces.

L'ensemble du conseil approuve la démarche à l'unanimité.

Réunion du CA du 11/02/2017 – Compte Rendu-rév. 0

ACHC : Association N° W842000467, déclarée en préfecture du Vaucluse le 22/02/1956 – SIRET 429 451 263 00017

adresse : 1253 Chemin des Abeillers 84820 VISAN ; Tél 04 90 41 91 71 ; Courriel : achc@free.fr ; Web : www.achc.fr



9. Demande de subventions

Vus les montants très modiques des éventuelles subventions et de la relative complexité du dossier, il est décidé à l'unanimité de ne pas poursuivre cette démarche.

10. Vérificateur aux comptes

Aucun vérificateur aux comptes n'a été désigné lors de la dernière AGO.

Étant donné le budget annuel du club relativement réduit, ainsi que la présence d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint et d'un cabinet comptable indépendant, il a été décidé à l'unanimité de ne pas désigner de contrôleur supplémentaire.

11. Présence à l'AG du CRA

Jacques COPIN a été désigné comme représentant du club à l'AG du Comité Régional Aéronautique Provence-Alpes-Côte d'Azur planifiée le 25 février 2017 à Aix en Provence. Il a pour cela reçu une délégation dûment signée par le président JL. CECH.

12. Présence à l'AG du CDA.

Un pouvoir sera remis à René PATRIS, membre du comité directeur du CDA, pour nous représenter lors de l'AG du Comité Départemental Aéronautique de Vaucluse planifiée le 11 mars 2017 à Avignon.

13. Présence à l'AG de la FFA

Un pouvoir sera proposé au président du CRA, Jacques LAURAC, pour nous représenter lors de l'AG de la Fédération Française d'Aéronautique planifiée les 24, 25 et 26 mars 2017 à Poitiers.

14. Choix de la date du prochain CA

Elle sera proposée ultérieurement.

Notre réunion a été suivie d'un déjeuner au club-house organisé pour le club par Monique Copin avec une choucroute garnie, plateau de fromages, tartes et boissons.

Nous nous sommes retrouvés 20 participants, le repas fut chaleureux et excellent. Nous espérons renouveler l'expérience très bientôt.